



**CDOS**  
LOT-ET  
GARONNE

# Règlement challenge « Bouge ton entreprise »

**Article 1 : ORGANISATEUR** Le Challenge « Bouge ton entreprise » ci-après dénommé « le challenge » est organisé Jeudi 10 Septembre 2015 par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Lot-et-Garonne, ci-après dénommé « l'organisateur » association loi 1901 à but non lucratif enregistrée sous le n° W471001094 à la Préfecture de Lot-et-Garonne.

**Article 2 : VOCATION SOCIETALE** Le CDOS 47 est impliqué depuis plusieurs années dans l'organisation de la semaine nationale Sentez-vous sport sur son territoire. Aussi, afin de continuer à contribuer à la politique de santé publique et de promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de bien-être et de santé nous organisons ce challenge destiné aux entreprises et aux collectivités. En effet, développer la pratique d'activités physiques, faire du sport un choix, placé sous le signe de l'adhésion, peut constituer un nouvel outil managérial à même de réinscrire l'Homme au cœur du projet de l'entreprise. Parce que le sport apprend l'esprit d'équipe, l'échange, le partage, la réussite, l'objectif en commun mais aussi l'accomplissement individuel. La finalité du challenge est donc de répondre à ces différents objectifs.

**Article 3 : EPREUVES:** Chaque équipe devra être constituée de 4 personnes (équipe mixte dans la mesure du possible). 4 épreuves sont au programme et chaque personne devra les réaliser, dans les conditions suivantes :

- **Canoe** : 4 équipiers devront réaliser un parcours chronométré [pagaie simple ; eau calme (classe 1), parcours en aller-retour] en relais (2 par 2).
- **Tir à l'Arc** : 4 équipiers devront tirer 3 volées de 3 flèches (+ ou - en fonction de l'affluence). La meilleure volée de chaque équipier constituera le score de l'équipe.
- **Golf** : 4 équipiers. Après un échauffement et un apprentissage rapide, chaque équipier disposera de 4 coups. Chaque coup équivaut à un nombre de point le total des 4 coups des 4 équipiers donnera un score final qui déterminera un classement.
- **Course d'orientation** : 4 équipiers devront pointer les balises dans l'ordre défini sur une carte précise. Terrain plat en herbe et chemins.

**Article 4 : ENGAGEMENT** Le challenge est ouvert aux salariés d'Entreprises, de Collectivités, de l'Etat, et d'Associations, se réunissant en équipes « Homme », « Femme » ou « Mixte » de 4 concurrents. Conformément aux articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs, la participation aux épreuves sportives du challenge est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition des activités sportives mentionnées à l'article 3, datant de moins de 1 an.

**Article 5 : INSCRIPTIONS** Le challenge est réservé aux participants dûment inscrits **avant le lundi 24 Août 2015**. Préinscription par courrier via le bulletin d'inscription dans le présent dossier ou téléchargeable sur le site du CDOS 47 : [www.cdos47.org](http://www.cdos47.org), complété et signé, à retourner avec le règlement **avant le lundi 24 Août** (cachet de la poste faisant foi) à : CDOS 47 - 997-A, avenue du Dr Jean Bru - 47000 Agen. Aucune inscription ne sera possible sur place. Le montant est de 100 €\* par équipe de 4 concurrents (25 € par concurrent) comprenant les dossards, une dotation, le matériel pour les épreuves sportives et le buffet dinatoire après la remise des récompenses.

Paiement des frais d'inscription par chèque bancaire libellé à l'ordre du CDOS 47 (à envoyer avec le bulletin d'inscription) ou par virement bancaire à Banque 13306 Guichet 00314 N° compte 10904290011 Clé 03 IBAN FR76 1330 6003 1410 9042 9001 103

**Article 6 : RETRAIT DES DOSSARDS** Les dossards sont à retirer le jour de l'épreuve entre 16h00 et 17h00 à l'accueil du challenge qui se fera au Lac de Passeligne à Boé.

**Article 7 : CHALLENGE** L'organisateur se réserve le droit de modifier le tracé ou le déroulement du challenge en fonction des autorisations administratives et préfectorales notamment.

(\*) L'organisateur est une association exonérée des impôts commerciaux.

**Article 8 : BONNE CONDUITE** L'inscription au challenge implique l'acceptation et l'application des termes du présent règlement. Les concurrents sont tenus au respect d'autrui, des espaces, des bâtiments et des matériels, au respect des règles de bienséance vis-à-vis des autres concurrents, des riverains, des spectateurs et des organisateurs sous peine de disqualification. Les concurrents s'engagent à ne pas anticiper le départ, à réaliser les épreuves en respectant le programme défini et les consignes données sur place, à veiller à ce que le dossard de chaque équipier, placé sur la poitrine, soit entièrement lisible durant toute la durée du challenge. Tout manquement à ces règles par un équipier entraînerait la disqualification de l'équipe.

**Article 10 : CLASSEMENT** Différents classements « honorifiques » seront établis et présentés à partir de 20h30 sur le site. Les classements feront l'objet d'une publication sur internet et dans les médias. Une équipe dont un concurrent ne respecterait pas le parcours ou les modalités d'épreuves définis par l'organisateur ne pourrait être classée. Il en serait de même en cas d'abandon d'un équipier pour cause de blessure, de décision personnelle ou d'arrêt par le service de secours du challenge.

**Article 11 : RÉCOMPENSES** Les 3 premières équipes de chaque classement recevront un lot.

**Article 12 : SECURITE** La sécurité du challenge sera assurée par des bénévoles. Un dispositif prévisionnel de secours sera mis en place. Tous les participants autorisent l'équipe de secours du challenge à leur donner des soins médicaux et d'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

**Article 14 : ASSURANCE** Les concurrents participent au challenge sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol pouvant survenir aux concurrents ainsi qu'aux tiers durant le déroulement de l'épreuve. Les organisateurs sont couverts par une police de responsabilité civile auprès de la MMA n° A 115702760.

**Article 15 : DROIT D'IMAGE** En s'inscrivant au challenge, les participants autorisent expressément l'organisateur ainsi que ses ayants droit, tels que les CDOS, les partenaires du challenge et les médias, à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au challenge, sur tout support, y compris les documents promotionnels et publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

**Article 16 : ANNULATION** En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le challenge ou de l'arrêter au cours de son déroulement. Dans ces cas, les demandes de remboursement des frais d'inscriptions seront étudiées par l'organisateur qui procédera à la restitution de tout ou partie des sommes perçues en fonction des possibilités et circonstances. En cas d'annulation du fait de l'organisateur, les frais d'inscription versés seront intégralement remboursés. En cas de désistement non motivé d'une équipe avant le 17 Août 2015, 50 % du montant de l'inscription reste acquis à l'organisateur, et 100 % après cette date (sauf raison médicale, certificat médical à l'appui).

**Article 17 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ** Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de modification et de suppression des données personnelles les concernant, en faisant une demande écrite auprès du CDOS 47 - [lotetgaronne@franceolympique.com](mailto:lotetgaronne@franceolympique.com)

**Article 18 : LITIGE** Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit, dans un délai de 30 jours après le challenge, au CDOS Lot-et-Garonne - 997-A, avenue du Dr Jean Bru - 47000 Agen, en précisant le nom et l'adresse du destinataire de la réponse. Toute contestation devra être produite devant le tribunal compétent.



**CDOS**  
LOT-ET  
GARONNE

## Fiche d'inscription challenge « Bouge ton entreprise »

Nom de la structure : .....

Nom de l'équipe : .....

Nom et Prénom du capitaine : .....

Tel : .....

Mail : .....

### Pièces à fournir :

- ✓ Certificat de non contre-indication à la pratique en compétition des différentes activités programmées.
- ✓ Attestations natation de chaque équipier
- ✓ S'acquitter des frais d'inscription (Cf. article 5 du règlement)

	Equipier(e) 1	Equipier(e) 2	Equipier(e) 3	Equipier(e) 4
NOM				
Prénom				
Sexe				
Date de Naissance				
Taille de T-Shirt				

La signature de cette fiche par le capitaine vaut acceptation par l'ensemble des membres de l'équipe des conditions d'inscription et du règlement de l'épreuve.

Fait à : ..... le : .....  
Signature du capitaine :

**A retourner avant le 24 Août 2015 à**

CDOS 47  
997- A, av du Dr Jean Bru - 47000 Agen

### Renseignements :

[alexiscouturier@franceolympique.com](mailto:alexiscouturier@franceolympique.com)  
05.53.48.32.50 / 06.50.69.42.49

# Attestation de Natation

Je soussigné(e).....

Atteste sur l'honneur savoir nager 50 m et m'immerger.

Fait pour faire valoir ce que de droit.

A.....

Le.....

Signature :

# Certificat Médical type de non contre-indication à la pratique du sport

Je soussigné(e).....

Docteur en médecine, certifie avoir examiné

M / Mme .....

Né(e) le .....

Et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique des activités sportives suivantes dans le cadre d'un challenge sportif :

- Canoë-Kayak
- Golf
- Tir à l'Arc
- Course d'Orientation

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé(e).

Le : .....

A : .....

Signature et cachet du médecin